



LA MAISON DE L'EUROPE
Dunkerque et Flandre Littorale

5, Quai de la Citadelle
59140 DUNKERQUE

Tél et Fax. : (33) 03.28.21.00.16
Email : maison europe.dunkerque@wanadoo.fr
www.maisoneuropedirectdunkerque.fr



Informations Europe

Service Volontaire européen (SVE) Action 2 - Programme européen Jeunesse en action

- *Pour les jeunes de 18 à 30 ans.*
- *Pour se sentir citoyen de l'Europe et se mettre au service d'un projet d'intérêt général.*

Le Service Volontaire européen permet aux jeunes de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement personnel, éducatif et professionnel.

La mise en place de projets d'accueil et d'envoi dans le cadre du SVE permet aux organisations de bénéficier d'une aide pour le développement local d'activités non lucratives mais aussi d'encourager la construction de nouveaux partenariats, au niveau européen, et les échanges d'expériences et de pratiques.

- **Pour qui ?**
 - Vous êtes motivés pour découvrir un autre pays, une autre culture et pour être utile aux autres.
 - Vous avez entre 18 et 30 ans et résidez légalement dans un pays participant, membre de l'Union européenne.
 - Aucun critère de formation ou de diplôme n'est requis.
- **Votre projet :**
 - Une expérience de vie, de 6 à 12 mois, dans un autre pays
 - Un projet individuel enrichissant dans une organisation à but non lucratif
 - Chaque projet de SVE fait l'objet d'un Contrat d'Activité conclu entre :
 - Le volontaire,
 - Une organisation d'envoi,
 - Une organisation d'accueil,
 - Une organisation coordinatrice (qui peut être une des organisations d'envoi ou d'accueil du projet).
- **Où ?**
 - **Les 31 pays « Programme » :** les 27 Etats membres de l'Union européenne, les pays de l'Espace économique européen et les pays candidats à l'adhésion.
 - **Les pays « Partenaires voisins » :** les pays d'Europe du Sud Est, d'Europe de l'Est et du Caucase et les pays partenaires méditerranéens.

■ Comment ?

○ Construire votre projet.

Le Service volontaire européen est une expérience unique au cours de laquelle vous effectuerez des activités d'intérêt général dans des organisations à but non lucratif ou des collectivités territoriales, dans différents domaines : social, culturel, environnement, patrimoine, jeunesse...

Il vous faut donc réfléchir à votre projet : où vous voulez partir, quels domaines d'action vous intéressent ?, êtes-vous prêts ? ...

Vous pouvez contacter la Maison de l'Europe qui peut vous guider dans la préparation de votre projet

○ Postuler auprès des organisations d'accueil agréées

Une base de données est disponible à l'accueil de la Maison de l'Europe.

Lorsque vous avez sélectionné quelques projets, contactez les organisations d'accueil et faites leur parvenir un CV accompagné d'une lettre de motivation (rédigés en anglais ou dans la langue du pays si vous la parlez).

- **Attention** : plusieurs mois sont nécessaires entre le premier pas et le départ effectif des volontaires.

○ **Formalités pratiques** : *le Service volontaire européen est entièrement gratuit pour le volontaire*. La subvention, octroyée à l'organisme d'accueil, couvre une partie des frais liés au projet (hébergement, restauration, formation, soutien, cours de langues....), ainsi que « l'argent de poche » et la protection sociale du volontaire.

